

DIGITALISATION ET DIALOGUE SOCIAL

Les technologies numériques occupent un poids grandissant dans les relations professionnelles et provoquent des bouleversements dans les relations sociales. Dans ce contexte, un équilibre est à trouver dans l'utilisation des outils digitaux au sein de l'entreprise tout comme un cadre doit être donné pour que cet équilibre soit maintenu.

Les représentants du personnel sont à la fois des interlocuteurs incontournables sur ces questions au nom du personnel qu'ils représentent et ont également vocation à utiliser les outils numériques dans le cadre du dialogue social.

Cette formation vise à sensibiliser et à développer l'expertise des acteurs du dialogue social sur ces divers aspects.

DUREE 8 HEURES

DATES

★ VENDREDI 17 JUIN 2022

★ JEUDI 20 OCTOBRE 2022

PUBLIC

Tous représentants du personnel

Membres de direction

FORMATRICES

LAURE CHARLIER

CECILE DUBUS



EXPERTISE

DROIT DU TRAVAIL

DIALOGUE SOCIAL

**CONSEIL EN MANAGEMENT
DE SYSTEME QHSE**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Expliquer les enjeux de la digitalisation au sein de l'entreprise.
- Identifier le cadre juridique en lien avec l'usage du numérique au sein de l'entreprise mais aussi au sein des instances représentatives du personnel
- Etre en capacité de participer à une réflexion sur la fixation d'un cadre propre à l'entreprise (accord d'entreprise, charte) en identifiant les points à questionner.

CONTENU

- Les conditions d'utilisation et les limites des outils digitaux dans le cadre de l'entreprise (messagerie, intranet, géolocalisation etc).
- Focus sur les outils en lien avec le dialogue social : réunions à distance, publications, respect du RGPD.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposé interactif
- Exercices collaboratifs sur support numérique et études de cas
- Mise à disposition d'un tableau numérique comprenant différentes ressources et outils.